



## AVIS PUBLIC

### **Assemblée publique de consultation** Premier projet de résolution 2020-08-244 PPCMOI – Lots 1 577 007 et 1 577 734 (604, 608 et 612, boul. Perrot)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126 et 145.38)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution numéro 2020-08-244 intitulé « **604, 608 et 612, boulevard Perrot - Lots 1 577 007 et 1 577 734 - PPCMOI - Adoption du premier projet** ».

Cette résolution a notamment pour effet de permettre la réalisation d'un projet intégré constitué d'un bâtiment multifamilial isolé de quatre logements et de deux bâtiments multifamiliaux isolés de six logements.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu **le 25 août 2020 à 19 h** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot, afin :

- D'expliquer le projet de résolution et les conséquences de son adoption;
- D'expliquer que les personnes intéressées ont le droit de déposer à la municipalité une demande, afin que ce projet de résolution soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter ainsi que les modalités d'exercice de ce droit.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer **exclusivement sur ce projet**.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049, toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires ou questions relativement à ce projet de résolution, au plus tard avant la date et l'heure de l'assemblée, par l'une ou l'autre des manières suivantes :

- Par la poste ou en personne, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, à l'adresse suivante : 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1
- Par courriel, à l'adresse suivante : [questioncm@ile-perrot.qc.ca](mailto:questioncm@ile-perrot.qc.ca)

Le premier projet de résolution numéro 2020-08-244 est susceptible d'approbation référendaire. Un croquis des zones visées est annexé au présent avis.

Ce projet de résolution peut être consulté sur le site Web de la Ville au **[www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca)** ou être obtenu en communiquant avec la soussignée par l'un ou l'autre des moyens suivants :

Par écrit :                   Service des affaires juridiques et du greffe  
Ville de L'Île-Perrot  
110, boulevard Perrot  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1

Par téléphone :       514 453-1751, poste 226

Par courriel :           [greffiere@ile-perrot.qc.ca](mailto:greffiere@ile-perrot.qc.ca)

Donné à L'Île-Perrot, ce 14 août 2020.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière

Titre : PPCMOI – 604, 608 et 612, Boulevard Perrot (1 577 007 et 1 577 734)

Zone concernée : H-68

Zones touchées : C-67\*, H-69, H-70, H-71, H-98

